

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE
Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Novembre 2023
Date de l'affichage	22 Novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2023 104 Intégration de la parcelle CR 122 dans le domaine public à Kerbrest

Rapporteur : C. Guéguen

Il s'agit d'un délaissé de terrain issu d'un alignement qui n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié.

La bande de terrain, en nature de trottoir/accotement, est cadastrée CR 122 et a une contenance de 76 m² (1,40 à 1,80 m de large par 45 m de long env.). Elle borde le côté est de la rue de Beau Rivage, entre le Clos de Kerbrest et la rue des Sinagots, à l'entrée sud de Kerbrest.

Elle appartient au vendeur d'origine : Monsieur Louis LE THIEC.

La cession se fera à l'euro symbolique.

Les frais, notamment d'acte et de géomètre, seront à la charge de Monsieur LE THIEC, le demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 novembre 2023 ;

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée CR 122, d'une contenance de 76 m², appartenant à M. Louis LE THIEC, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètre, seront à la charge de Monsieur LE THIEC, le demandeur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Novembre 2023
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.